



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
 Pour le Président et par délégation
 La Directrice du développement
 et du secrétariat général
 Adjointe au Directeur général des services

Helène BOUQUIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze décembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le vingt-neuf, se sont réunis à 14h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

OBJET :
PROTOCOLE D'ACCORD
TRANSACTIONNEL
RELATIF AUX TRAVAUX
DE RÉHABILITATION DES
BONDES DE FOND DU
BARRAGE DE
PANNECIÈRE

Etaient présents :

Au titre du Conseil de Paris :

François VAUGLIN

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

M. LAGHERO

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

M. MOLOSSI
 M. BEDREDDINE

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

Mme DURAND
 M. GUERIN

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

M. VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

Etaient absents excusés :

M. AURIACOMBE
 Mme BROSEL
 Mme JEMNI
 Mme NAHMIAS
 Mme OLIVIER
 Mme ONGHENA
 M. TREMEGE
 Mme FISHER
 M. MASSOU
 M. BLUTEAU
 M. BELL-LLOCH
 M. METAIRIE

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

Mme BLAUDEL à M. VAUGLIN
 M. GOUVERNEUR à M. MOLOSSI

Nombre des membres
 composant le Comité
 syndical 27
 En exercice..... 26
 Présents à la
 Séance 7
 Représentés
 par mandat 7
 Absents 12

*M. ABEL à M. VIART
M. BONNET-OULALDJ à M. BEDREDDINE
M. COURTES à M. LARGHERO
M. BELLIARD à Mme DURAND
M. KERN à M. GUERIN*

La majorité des membres étant présente,

M.LARGHERO a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

2019-12/14

**COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2019**

**OBJET : PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL RELATIF AUX TRAVAUX
DE RÉHABILITATION DES BONDES DE FOND DU BARRAGE DE
PANNECIÈRE**

Le Comité syndical,

VU l'article 2044 du Code civil,

VU le projet d'accord transactionnel négocié avec la société SARL Hydrokarst et son assureur la compagnie Lloyd's syndicate Brit ainsi qu'avec la société Tractebel Engineering, relatif au règlement du différend causé par un incident survenu le 13 juin 2018 à l'occasion des essais préalables aux opérations de réception de la conduite droite des bondes de fond de Pannecière,

VU le rapport de présentation SGL n° 2019-65 de Monsieur le Président en date du 12 décembre 2019 ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE les termes du projet d'accord transactionnel ci-annexé qui a pour objet de mettre un terme à tous les litiges survenus entre les parties suite à l'incident survenu le 13 juin 2018 sur la conduite droite des bondes de fond de Pannecière,

Article 2 : INDIQUE que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement de l'EPTB Seine Grands Lacs, au compte 7788 (autres produits exceptionnels),

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit protocole.

Le Président,



Frédéric MOLOSSI
Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis